



OFFICE OF THE OMBUDSPERSON FOR CHILDREN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel pressant à la responsabilité parentale face à l'implication de mineurs dans les troubles

L'Ombudsperson pour les Enfants exprime sa profonde préoccupation suite aux récents troubles à l'ordre public à Maurice, où l'implication de 16 mineurs a été établie. Fidèle à sa mission de protection des droits de l'enfant, ce Bureau rappelle aux parents et tuteurs que le cadre familial reste le premier rempart contre la délinquance et le danger.

L'Ombudsperson pour les Enfants appelle solennellement à un sursaut de **responsabilité parentale** autour de quatre priorités absolues :

- **Sécurité et protection:** La place d'un mineur n'est pas dans la rue au milieu d'affrontements violents. Les parents doivent impérativement veiller à ce que leurs enfants ne s'exposent pas à des risques graves pour leur intégrité physique.
- **Vigilance et supervision:** Il est du devoir légal des parents de savoir où se trouvent leurs enfants et de guider leurs fréquentations
- **Contrôle du cyberspace:** Les réseaux sociaux agissent souvent comme des catalyseurs de violence. Une surveillance accrue de l'activité numérique des adolescents est désormais indispensable pour éviter tout dérapage.
- **Dialogue et accompagnement:** L'autorité bienveillante et la communication au sein du foyer sont les meilleurs outils de prévention pour dissuader les jeunes de céder aux provocations et manipulations.

Le Bureau de l'Ombudsperson pour les Enfants suivra de près la situation de ces 16 mineurs afin que les procédures légales respectent strictement l'intérêt supérieur de l'enfant. Nous appelons chaque famille mauricienne à la vigilance pour préserver l'avenir de notre jeunesse et la paix sociale.

15 Octobre 2026